

### En cas de litige

La recherche d'une solution amiable est toujours à privilégier. Un courrier peut être envoyé au voisin (voir modèle ci-après). Vous pourrez également contacter un conciliateur de justice.

En cas d'échec, il faudra saisir le Tribunal Judiciaire compétent pour ces questions.

### Proposition de courrier

Attention ce modèle est simplement destiné à vous aider dans vos démarches, il vous appartient de vérifier que ce courrier correspond bien à votre situation et de nous contacter pour plus d'information.

Vos noms et adresse

Fait à ....., le .....

Nom et adresse du voisin

Objet : Distance et hauteur des plantations

Madame, Monsieur,

Nous vous informons, par la présente, que votre arbre planté à 50 cm de notre limite séparative, dépasse les 2 mètres de haut, ce qui nous occasionne divers désagréments.

Nous vous demandons donc de bien vouloir procéder à son élagage afin qu'il ne dépasse pas les 2 mètres de hauteur réglementairement prévus par l'article 671 du Code civil (aucune autre règle ne devant être prévue), dans les meilleurs délais à compter de la réception de la présente lettre.

Si vous souhaitez le laisser pousser plus haut, vous pouvez le replanter à au moins 2 mètres de la limite de propriété.

Vous remerciant de votre compréhension et restant à votre disposition. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

## L'ADIL existe et vous offre un conseil gratuit grâce à la contribution financière de ses membres :

Les Conseils départementaux du Loiret et d'Eure-et-Loir et certaines collectivités locales  
Le Ministère chargé du Logement  
Les professionnels du logement,  
Les organismes de logements sociaux et Action Logement,  
Les établissements de crédit...  
Les organismes d'intérêt général :  
Caisses d'Allocations Familiales,  
Conseil Départemental d'Accès au Droit...  
Les représentants des usagers et des familles

**La diversité des membres de l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir • Espace Conseil France Rénov' est la garantie de son indépendance**

Nous répondons à vos questions par téléphone ou en entretiens personnalisés (avec ou sans rendez-vous) du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h30 le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Pour connaître les jours, horaires et lieux des permanences, un seul numéro : **02 38 62 47 07**

**ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir • Espace Conseil France Rénov'**  
1 bis rue Saint Euverte • 45000 ORLÉANS  
3 rue Philarète Chasles • 28300 MAINVILLIERS

**Tél. : 02 38 62 47 07**

Fax : 02 38 77 08 10

[adil@adil45-28.org](mailto:adil@adil45-28.org) • [www.adil45-28.org](http://www.adil45-28.org)

LES RELATIONS  
DE BON VOISINAGE

# "LES PLANTATIONS"

